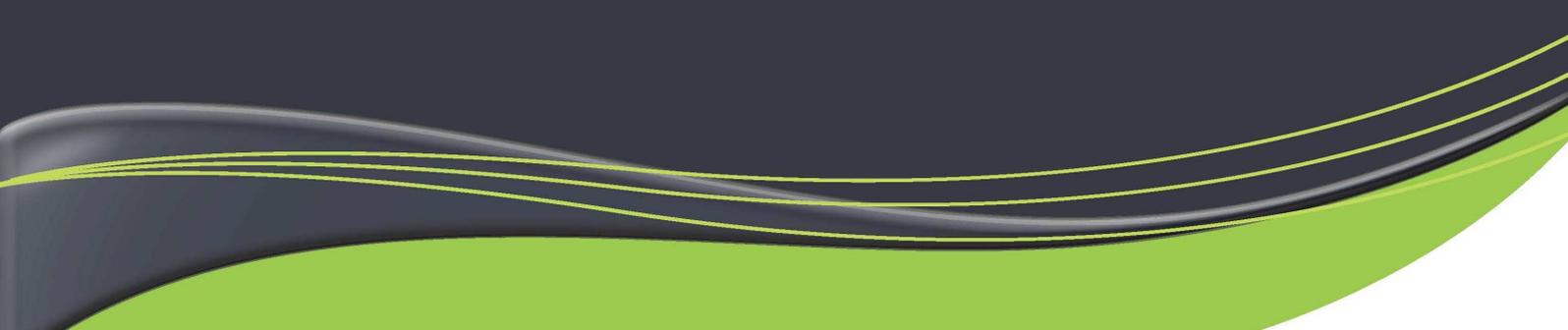


Conseil économique, social et environnemental régional Rhône-Alpes  
*La société civile dans sa diversité*



**Avis du CESER sur l'avenant  
n°2 au Plan pluriannuel  
d'investissement (PPI) dans les  
lycées publics 2012/2015**

9 Juillet 2013



Les Avis et Contributions

**Rhône-Alpes** Région

Conseil économique, social et environnemental  
régional



**Avis du CESER sur l'avenant n°2  
au Plan pluriannuel  
d'investissement (PPI) dans les  
lycées publics 2012/2015**

**Rapporteur**

M. Marc PERRET

Président de la commission « Formation »

**Avis n° 2013-17**

9 Juillet 2013



## Le CESER en quelques mots...

Le CESER concourt à l'administration de la région aux côtés du Conseil régional et de son Président.

Il s'agit d'une assemblée consultative qui émet des **avis** (saisines) et **contributions** (autosaisines). Elle est représentative de la vie économique et sociale de la région.

**Expression de la société civile** dans toute sa diversité, les propositions du CESER éclairent les choix des décideurs régionaux.

Vous souhaitez suivre l'actualité du CESER Rhône-Alpes,  
inscrivez-vous à la [lettre@rhonealpes.fr](mailto:lettre@rhonealpes.fr)

OU

retrouvez les informations sur  
le site Internet de la Région Rhône-Alpes :  
[www.ceser.rhonealpes.fr](http://www.ceser.rhonealpes.fr)

Cet avis a été adopté à l'unanimité  
par le Conseil économique, social et environnemental régional Rhône-Alpes  
lors de son Assemblée plénière du 09 juillet 2013

# Sommaire

	Pages
<b>Introduction</b>	<b>5</b>
<b>1. Le Plan pluriannuel d'investissement (PPI) dans les lycées publics</b>	<b>5</b>
1.1. Un nouveau référentiel de programmation fonctionnelle	6
1.2. Le plan énergie II	6
<b>2. Le premier avenant au PPI 2012-2014, devenant le PPI 2012-2015</b>	<b>7</b>
<b>3. Le deuxième avenant au PPI 2012-2015</b>	<b>8</b>
<b>Conclusion</b>	<b>9</b>
<b>Déclarations des groupes</b>	



# Introduction

Le CESER a été saisi par le président du conseil régional sur l'avenant n°2 au Plan pluriannuel d'investissement (PPI) dans les lycées publics pour la période 2012-2015.

L'avis du CESER s'inscrit dans la continuité des précédents avis rendus sur ce thème :

- avis sur le Plan pluriannuel d'investissement dans les lycées publics adopté le 20 mars 2012
- avis sur l'avenant n°1 au Plan pluriannuel d'investissement adopté le 25 septembre 2012

## 1. Le Plan pluriannuel d'investissement (PPI) dans les lycées publics

La politique immobilière en faveur des lycées publics représente le premier poste d'investissement de la région Rhône-Alpes, en raison notamment du vieillissement du parc et des nouveaux besoins d'équipements.

Le précédent PPI, initié en 2005, s'est achevé en 2010 : 67 opérations ont été réalisées pour un montant d'AP (autorisations de programme) de 971 M€.

La Région a souhaité poursuivre sa démarche patrimoniale à travers trois axes majeurs :

- l'élaboration d'un nouveau PPI, initialement pour la période 2012/2014, qui tient compte des évolutions démographiques,
- la réalisation d'un nouveau référentiel de programmation fonctionnelle pour la réalisation des programmes de construction des opérations prévues dans le cadre du PPI,
- l'élaboration d'un second volet du Plan Energie.

Le premier avis du CESER, adopté le 20 mars 2012, portait sur ces trois volets.

La première programmation du PPI prévoyait au total 24 opérations, dont cinq restructurations lourdes à Roanne, Lyon, Roussillon, Chambéry, et Mizérieux, pour un montant de 341 millions d'euros sur trois ans.

Ce programme s'accompagnait du déploiement de réseaux informatiques Voix Données Image (VDI) pour un montant de 18 millions d'euros sur 3 ans, dans l'objectif de généraliser le projet d'Espace numérique de travail.

Il devait aussi être complété par un programme de mise en accessibilité des bâtiments, en application de la loi sur le handicap, pour un budget de 51 millions d'euros sur 3 ans.

## **1.1. Un nouveau référentiel de programmation fonctionnelle**

Dans le cadre de ce PPI, la Région a décidé d'élaborer un nouveau référentiel de programmation fonctionnelle pour la réalisation des programmes de construction des opérations du Plan Pluriannuel d'Investissement.

Ce document a pour objectif de définir, de quantifier et d'illustrer très précisément les exigences que la Région souhaite voir prises en compte.

Ce nouveau référentiel cherche à optimiser les surfaces et les locaux pour un meilleur pilotage des contenus des opérations. Il doit permettre d'homogénéiser les programmes immobiliers menés par la Région, et de mieux piloter les programmistes.

C'est un cadre général qui sera régulièrement actualisé pour tenir compte de l'expérience acquise et des évolutions pédagogiques ou techniques.

## **1.2. Le plan énergie II**

Le PPI adopté en 2011 intègre un second plan de maîtrise de l'énergie dans les lycées, dans la poursuite du plan adopté en 2008 et en accord avec les objectifs de la délibération cadre n°10.09.641 d'action régionale en faveur du climat. Le patrimoine des lycées fait partie du périmètre délimité dans le Plan Climat régional, adopté en 2010, qui prévoit une réduction des gaz à effet de serre liés à l'activité régionale de 40% à échéance 2020 par rapport à 1990.

Le plan énergie II prévoit de consacrer un budget de 120 millions d'euros entre 2011 et 2018 aux opérations d'amélioration de l'efficacité énergétique des lycées, en particulier dans les opérations de restructuration (soit 10% du PPI). Au total, 300 millions d'euros seront investis sous différentes formes au cours des 10 prochaines années dans le cadre de ce programme.

Au prix actuel de l'énergie, la baisse de la facture globale « fluides » des lycées de la Région est évaluée à 5.2 millions d'euros par an, soit une économie de 20% à terme.

## **2. Le premier avenant au PPI 2012-2014, devenant le PPI 2012-2015**

Cet avenant venait compléter le PPI 2012-2014 adopté par l'assemblée plénière du conseil régional les 13 et 14 octobre 2011. Sa durée était allongée d'une année, et il devenait ainsi le PPI 2012-2015.

Il visait notamment à préciser les lieux d'implantation et les capacités d'accueil des internats, en concertation avec les autorités académiques.

Saisi par le président du conseil régional le 4 septembre 2012, le CESER indiquait soutenir la politique volontariste initiée par la région en faveur du développement de l'internat, considérant que cette politique répond à une véritable demande sociale. Par ailleurs, l'internat peut aujourd'hui être considéré comme un facteur de réussite scolaire.

Pour le CESER, il est très légitime d'améliorer les conditions d'accueil des internes, dans des bâtiments répondant aux attentes des familles, en termes de confort et d'individualisation. Ces nouvelles constructions doivent par ailleurs répondre aux critères de qualité environnementale (matériaux, performance énergétique...).

### 3. Le deuxième avenant au PPI 2012-2015

Ce deuxième avenant fait suite à deux amendements adoptés lors du vote du BP 2013 par le Conseil régional, l'un de 16 M€ supplémentaires sur l'amélioration de la performance énergétique et l'autre de 3 M€ sur les énergies renouvelables, en Autorisation de Programme (AP) sur la ligne investissement des lycées. Ces amendements doivent contribuer à atteindre les objectifs fixés dans le Plan Climat Régional.

L'avenant n°2 au PPI présente plusieurs objectifs :

- Le premier objectif est de ventiler les évolutions budgétaires adoptées par le Conseil régional, soit 19 millions d'euros supplémentaires.
- Le second objectif est de préciser des opérations déjà inscrites au PPI, afin de tenir compte d'études complémentaires réalisées en lien avec les autorités académiques. Ces études ont permis de préciser les programmes de travaux et de réviser certaines opérations prévues dans le PPI. Ces réaffectations de crédits disponibles représentent un montant de 20 millions d'euros.

Cet avenant prend aussi en compte des évolutions démographiques, notamment sur le secteur du Grésivaudan, en proposant d'adapter les capacités d'accueil des établissements de ce secteur (lycée Pierre du Terrail de Pontcharra, lycée agricole de Saint-Ismier).

Il acte par ailleurs la réalisation d'une étude sur l'accueil des élèves du secondaire dans le Sud Ardèche, en lien avec le Conseil général de l'Ardèche, afin de prendre en compte les évolutions démographiques de ce territoire.

Cet avenant porte donc le montant global du PPI 2012-2015 de 434 M€ à 453 M€, prenant ainsi en compte 19 millions d'euros d'autorisations de programme supplémentaires votées au BP 2013 au titre de l'amélioration des performances énergétiques et des énergies renouvelables. Il précise par ailleurs la réaffectation de 20 millions d'euros de crédits disponibles sur différentes opérations.

Dans la continuité de ses précédents avis sur ce dossier, le CESER approuve globalement les opérations proposées, en particulier celles qui visent à développer l'offre en internat dans la Région.

## Conclusion

Si le CESER soutient les programmes d'amélioration des performances énergétiques et de développement des énergies renouvelables dans les lycées, il en rappelle néanmoins les limites.

Il réaffirme la nécessité de disposer d'une évaluation fiable et approfondie des programmes déjà réalisés, notamment dans le cadre du Plan Energie 1 de 2008, afin de mesurer l'efficacité réelle des investissements et de juger de la pertinence des nouveaux programmes.



# Déclarations des groupes

Intervention de Monsieur Jean-Marc BAILLY, au nom du collège 1

Monsieur le Président, Chers collègues,

Le CESER a été saisi par le président du Conseil régional sur l'avenant n°2 au Plan pluriannuel d'investissement (PPI) dans les lycées publics pour la période 2012-2015.

Ce deuxième avenant porte le montant global du PPI 2012-2015 de 434 M€ à 453 M€, prenant ainsi en compte 19 millions d'euros d'autorisations de programme supplémentaires votées au BP 2013 au titre de l'amélioration des performances énergétiques et des énergies renouvelables.

Il précise par ailleurs la réaffectation de 20 millions d'euros de crédits disponibles sur différentes opérations de rénovation des lycées publics.

Dans la continuité de ses précédents avis sur ce dossier, l'avis du CESER approuve globalement les orientations proposées, en particulier celles qui visent à développer l'offre en internat dans la région.

Le CESER réaffirme la nécessité de disposer d'une évaluation fiable et approfondie des programmes d'amélioration des performances énergétiques et de développement des énergies renouvelables. Ceci permettra de mesurer l'efficacité réelle des investissements et de juger de la pertinence des nouveaux programmes.

Les représentants des entreprises du Collège 1 approuvent totalement cet avis que nous présente Marc PERRET.

Dans une période où l'argent public est rare, nous tenons à souligner l'intérêt de la démarche engagée par la Région et l'opportunité des investissements prévus.

Nous voterons cet avis. Je vous remercie de votre intention.

---

Intervention de Monsieur Jacques BALAIN, au nom de la CFTC

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Ce deuxième avenant du PPI permet un ajout de 19 Million d'€ d'investissement, en lien avec le plan climat régional, avec une ventilation différente de certains investissements découlant du constat de l'augmentation de la démographie de certains territoires et d'une réorientation des places d'internat notamment sur les lycées Jean PERRIN, La Martinière Duchère et Pierre du Terrail de Pontcharra

De plus, un effort d'investissement semble nécessaire vers les équipements sportifs de certains lycées mais, la CFTC regrette que la région aille vers des structures provisoires. Es-ce la bonne politique ?

Enfin, comme le préconise l'avis la CFTC demande à la région d'évaluer la politique du PPI, quelles économies réalisées par les investissements dans le domaine énergétique ?

La CFTC votera cet avis

---

Intervention de Monsieur Alain DUBOIS, au nom de FO

Monsieur le Président, Mesdames Messieurs, Chers Collègues,

L'avis qui nous est soumis fait partie des avis obligatoires que le CESER doit rendre. Cette obligation ne peut être une simple consultation formelle mais bien un avis que l'Assemblée Régionale consultative que nous sommes doit émettre en toute indépendance.

Pour le Groupe FO, ce rappel nous semble important parce que l'avenant qui nous est soumis pour avis s'il est logique et dans la continuité, fait suite lui à un avenant numéro 1 qui a prolongé d'une année le plan pluriannuel d'investissement puisque désormais ce plan s'applique de 2012 à 2015. Il est donc porté à 453 Millions d'Euros sur 4 ans soit un peu plus de 110 Millions par an.

En période de raréfaction des moyens régionaux, il aurait été intéressant de rappeler la genèse des amendements budgétaires qui rappelons-le doivent être compensés par des diminutions d'autres lignes. Il en est de même des réaffectations de crédits toujours possibles mais qui, concrètement traduisent des événements concrets dans les lycées (études arrêtées, par exemple, projets retardés etc.)

Il fait suite à deux amendements adoptés lors du vote du BP 2013 par le Conseil régional, l'un de 16 M€ supplémentaires sur l'amélioration de la performance énergétique et l'autre de 3 M€ sur les énergies renouvelables, en Autorisations de Programme (AP) sur la ligne investissement des lycées. Ces amendements doivent contribuer à atteindre les objectifs fixés dans le Plan Climat Régional.

Sa cohérence – même si temporellement le délai de traduction dans l'intention budgétaire peut apparaître long – avec notamment les priorités d'action régionale en matière énergétique est indéniable.

La réaffectation de crédits internes au PPI sur des opérations visant à améliorer les conditions d'accueil en internat est pour le groupe FO une volonté que nous partageons compte-tenu des nécessités dans lesquelles certains jeunes et leur famille sont placés pour pouvoir poursuivre des études correspondantes à leurs souhaits. L'internat ne peut être une question secondaire mais bien une priorité.

De même la prise en compte des évolutions démographiques nous apparaît une orientation essentielle. La réalisation d'une étude sur l'accueil des élèves du secondaire dans le Sud Ardèche, en lien avec le Conseil général de l'Ardèche, afin de prendre en compte les évolutions démographiques de ce territoire est une expérience intéressante dont nous devons pouvoir connaître les résultats, car elle pose en filigrane une dimension de l'aménagement du territoire qui est une approche indispensable des infrastructures nécessaires dans les territoires.

Le Groupe Force Ouvrière votera pour le projet d'avis.

Intervention de Madame Marie-Laurence MOROS, au nom de la FSU

La FSU approuve le projet d'avis du CESER sur l'avenant n°2 au PPI dans les lycées publics 2012-2015.

En effet, ce projet se place dans la continuité des précédents qui approuvaient les objectifs régionaux et les choix opérés, en particulier sur l'augmentation de l'offre d'internat en Rhône-Alpes, accompagnée d'une rénovation qualitative.

La FSU partage aussi le point de vue exprimé par notre assemblée sur des réaffectations de crédits permettant de s'adapter à des évolutions démographiques. C'est par exemple le cas de la vallée du Grésivaudan, entre Grenoble et Chambéry, où un établissement du secteur à Pontcharra « craque » face à des sureffectifs d'élèves.

Le projet mentionne à juste titre des limites aux programmes d'amélioration des performances énergétiques. Ces limites touchent non seulement à une évaluation pas suffisante des travaux réalisés ou programmés mais aussi, selon notre organisation, à une démarche qui manque de volontarisme pour associer dans la transparence les personnels des lycées aux choix opérés.

Ces précisions fournies, la FSU votera cet avis.

---

Intervention de Monsieur Eugène GARDE, au nom du GERC 3-4

Monsieur le Président, Chers collègues,

Ce nouvel avenant au PPI pour la période 2012-2014 est en lien avec le plan climat régional ; il précise des opérations déjà inscrites et s'adapte aux évolutions du territoire tout en préservant les équilibres budgétaires ; aussi n'appelle-t-il pas de remarques particulières de notre part.

Nous tenons cependant à soutenir les projets d'internats qui participent à l'éducation et au renforcement de la concentration de l'élève sur l'objectif principal : « apprendre pour devenir un adulte bien formé ».

Le G.E.R.C. 3-4 votera cet avis. Je vous remercie.



[www.ceser.rhonealpes.fr](http://www.ceser.rhonealpes.fr)

Cet avis s'inscrit dans la continuité des précédents avis adoptés par le CESER sur le Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) dans les lycées publics pour la période 2012-2015.

L'avenant n°2 au PPI 2012-2015 a été rendu nécessaire par l'adoption d'amendements budgétaires dans le BP 2013 du Conseil régional.

Il permet par ailleurs de préciser certaines opérations programmées dans le PPI.

**PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT (PPI) • LYCEE  
REGION RHÔNE-ALPES**